

2013-03-27

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées diffusées par la Banque nationale de Belgique le 27 mars 2013 à 17h45 CET.

Résultat et répartition bénéficiaire relatifs à l'exercice 2012

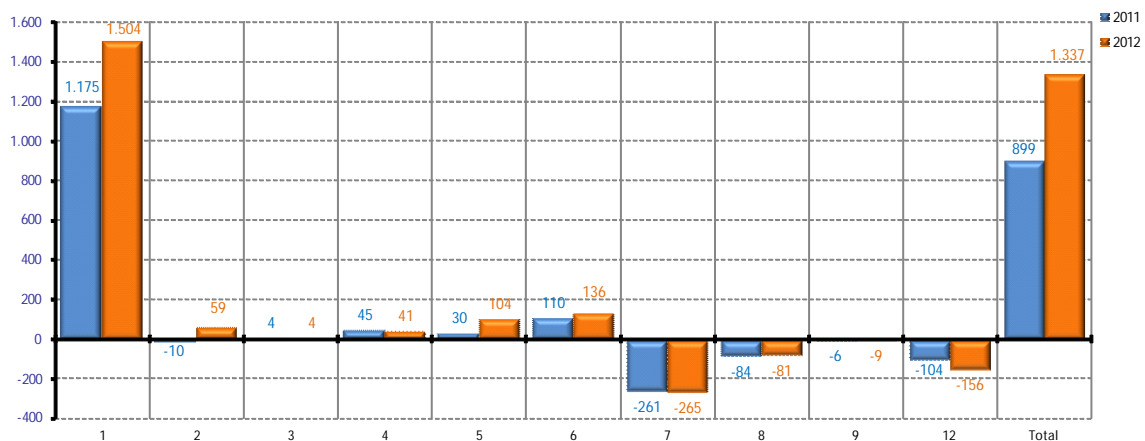
Ce 27 mars 2013, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2012, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent avis concordent avec les comptes annuels.

[Les comptes annuels et le rapport de gestion](#) sont disponibles sur le site internet de la Banque (www.nbb.be). La version papier sera disponible à partir du 22 avril 2013.

Résultat

Structure générale du résultat

(millions d'euros)



1. Produit net d'intérêt
2. Résultat net des opérations financières, moins-values latentes et provisions
3. Produits / Charges nets de commission
4. Produits des actions et titres de participation
5. Solde de la répartition du revenu monétaire
6. Autres produits
7. Frais de personnel
8. Autres charges d'exploitation
9. Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
12. Impôt des sociétés

La Banque a réalisé en 2012 un bénéfice après impôt de € 1,3 milliard.

Le total du bilan au 31/12/2012 s'établit à € 110 milliards, en recul de € 18 milliards, suite à la disparition de deux formes spécifiques d'octroi de crédit: l'apport de liquidités en US dollar et la fourniture de liquidités d'urgence (Emergency Liquidity Assistance - ELA). En revanche, l'encours moyen sur l'ensemble de l'année des actifs productifs a progressé, passant de € 74 à 103 milliards. Cette progression provient de la hausse moyenne de l'octroi de crédit dans le cadre de la politique monétaire, en particulier des opérations de refinancement à trois ans. L'effet de l'accroissement des volumes a été toutefois compensé en partie par celui de la baisse des taux d'intérêt en euro.

Un deuxième facteur spécifique important est l'augmentation du montant moyen du portefeuille du programme pour les marchés de titres (Securities Markets Programme – SMP). Cette augmentation s'est fortement amplifiée au cours de l'exercice 2011 et les montants engagés sont demeurés à un niveau élevé en 2012, puisqu'il s'agit de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, les postes formant la contrepartie au passif ont été relativement moins bien rémunérés, en raison de la baisse, début 2012, du montant des réserves monétaires obligatoires, et de la hausse des encours moyens de la facilité de dépôt et des réserves excédentaires.

Tous les postes spécifiques susmentionnés sont directement liés à la politique monétaire. Les produits et les charges de ces postes sont donc mis en commun dans l'Eurosystème, puis partagés selon la clé de répartition du capital de la BCE. Comme les évolutions décrites se sont renforcées de manière relativement plus prononcée au niveau de l'Eurosystème que dans les comptes propres de la Banque, le solde de cette répartition a enregistré une progression substantielle.

Répartition du bénéfice

Une estimation des risques quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. La méthodologie générale d'évaluation des risques sur les actifs gérés pour compte propre n'a pas été modifiée pour l'exercice 2012.

Cette estimation aboutit à un montant de risque fin 2012 de l'ordre de € 5,4 milliards, soit € 0,2 milliard de plus qu'un an auparavant.

Un tel exercice quantitatif doit ensuite être évalué à l'aide de considérations plus qualitatives. C'est ainsi que la Banque a entre autres tenu compte de l'impact sur le résultat susmentionné d'une hypothétique vente intégrale de tous ses portefeuilles en compte propre en fin d'exercice. Alors qu'une telle opération fin 2011 aurait entraîné une perte de € 77,4 millions, elle aurait donné un gain de € 1 380,7 millions fin 2012. En outre, on rappellera que la Banque utilise des prévisions de risques très prudentes et que le résultat courant - qui est le premier coussin de sécurité pour couvrir les pertes - est en hausse. Ce résultat s'est situé entre € 863 et € 1 370 millions au cours des cinq dernières années.

La Banque a donc estimé qu'elle devait continuer à appliquer intégralement sa politique de mise en réserves telle qu'elle a été définie en 2009. Avec un montant de € 334,3 millions - 25 % du bénéfice à répartir - la dotation à la réserve disponible est en terme nominal la plus haute mise en réserve sur ces dix dernières années.

La politique de dividende est restée également inchangée et il en résulte un dividende brut de € 154,04 par action (net € 115,53), soit une augmentation de 8,7 % par rapport à l'exercice 2011.

La loi organique de la Banque attribue le solde du bénéfice à l'État; celui-ci s'élève à € 941,3 millions.

Après cette répartition bénéficiaire, et tenant compte de la fourchette susmentionnée du résultat courant, les coussins de sécurité de la Banque se situent entre € 5,2 et € 5,7 milliards.

L'action de la Banque cotera ex coupon à partir du 29 mai 2013. Le dividende sera payable à partir du 3 juin 2013 et, à cette date, il sera payé automatiquement aux détenteurs d'actions dématérialisées, d'actions nominatives et d'actions en dépôt à découvert auprès de la Banque. Pour les détenteurs d'actions au porteur, le dividende sera payable à partir de la même date contre remise du coupon n° 211, au siège de la Banque à Bruxelles et dans ses agences.